

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES LIBERTES
PUBLIQUES ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau des élections et de la police administrative

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DU JURY DE L'EXAMEN
DU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE
CONDUCTEUR DE TAXI AU TITRE DE L'ANNEE 2015**

AP 82 - PREF - 2015 - 08 - 283

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 modifiée, relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

Vu le décret n° 95-935 du 17 août 1995 modifié, portant application de la loi précitée;

Vu le décret n°2009/72 du 20 janvier 2009 relatif à la formation et à l'examen professionnel des conducteurs de taxis ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2009 relatif aux conditions d'organisation de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi ;

Vu la circulaire n°307 du 7 avril 2009 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013302-0002 du 29 octobre 2013 fixant pour l'année 2014 les dates des unités de valeur de portée locale de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne

A R R E T E

Article 1^{er} : Le jury de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi est composé comme suit :

Président : le préfet de Tarn-et-Garonne ou son représentant,

Membres représentants des services de l'Etat :

Direction Départementale de la Sécurité Publique :

- M. Gilles ROUS titulaire,
- M. José LAVAILLE suppléant

Direction Départementale des Territoires :

- Mme Martine COUDERC-GRAU titulaire,
- M. Nicolas BRANDALISE suppléant

Membres représentants des chambres consulaires :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne

- M. Éric DELPECH, titulaire

Chambre de commerce et d'industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne

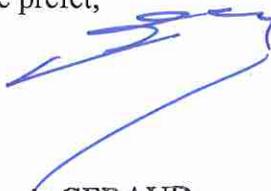
- M. Joël MOITIE titulaire,

- M. Jean-Paul CASTEL suppléant

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montauban, le **24 AOUT 2015**

Le préfet,



Jean-Louis GERAUD